

Délibération n° 4/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD****DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	8
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	8
NOMBRE DE PROCURATIONS	0

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars, à dix-huit heures trente.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 mars 2024

Membres élus présents : Monsieur GERVAIS Patrick, Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, TRUILLET Florence, DALLONGEVILLE Danielle,

Membres nommés présents : Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

Membres absents : Mesdames SERIO Isabelle, SERRANO Bégonia, GARCIA Sandra, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Monsieur QUERCI Gérard,

Procurations : NÉANT

Secrétaire de séance : Madame BATHELEMY Marie-France

Objet : ADHESIONS UNCCAS ET UDCCAS

Monsieur Patrick GERVAIS, Président, rapporteur, expose :

L'adhésion à l'U.N.C.C.A.S (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) permet au C.C.A.S. de bénéficier des services et conseils d'ordres juridiques, techniques et administratifs ainsi que d'un centre de formation,

Vu l'existence de l'U.D.C.C.A.S (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) du Gard et l'intérêt majeur de se regrouper à l'échelon départemental permettant ainsi la mise en œuvre d'actions collectives visant :

- Au développement d'une identité spécifique par rapport aux autres partenaires institutionnels départementaux.
- À l'existence d'une structure de mutualisation des expériences, des réflexions et des formations pour être force de propositions.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- Le renouvellement de l'adhésion à l'Union Nationale des Centre Communaux d'Action Sociale (U.N.C.C.A.S) ;
- Le renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (U.D.C.C.A.S) du Gard ;
- D'inscrire ces dépenses au budget primitif 2024 ;
- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tout document afférant à la présente délibération.

Le Président,
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,
Marie-France BARTHELEMY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/3/24
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 26/4/24